

SOMMAIRE

- Historique
- Situation générale
- Différents risques
- Recommandations

HISTORIQUE

Dans le cadre de sa vision d'une Afrique de l'Ouest pacifique, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP) œuvre en collaboration avec la CEDEAO pour la prévention des conflits. Pour cela il participe à la mise en œuvre du Système d'Alerte Précoce de la CEDEAO (ECOWARN). Depuis avril 2012, le WANEP-Côte d'Ivoire, à travers son programme CI-WARN produit et diffuse des rapports mensuels sur la sécurité humaine en Côte d'Ivoire. Ces rapports ont pour objectifs d'informer et de faire des recommandations aux différents décideurs afin de leur permettre de prendre des décisions idoines aux moments opportuns.

Ce présent numéro offre au lecteur un aperçu général de la situation sociopolitique, économique et sécuritaire de la Côte d'Ivoire au cours du mois d'Octobre 2014.

I- SITUATION GENERALE

Au plan politique :

- Le vendredi 03 octobre, le gouvernement a adopté un projet de loi faisant passer le nombre des membres du Bureau de la nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI) de 6 à 9.
- Le mercredi 22 octobre, la porte-parole adjointe du gouvernement, Affoussiata Bamba-Lamine, a annoncé le report à une date ultérieure du procès en Assises de 83 personnalités du Front Populaire Ivoirien (FPI, parti d'opposition) dont l'ex-Première dame Simone Gbagbo et Pascal Affi N'Guessan, le président du FPI.

Au plan sécuritaire :

- Le phénomène des « microbes » (bandes d'adolescents, armés d'armes blanches et d'armes à feu) continue de gagner du terrain. Né à Abidjan, il s'est déporté dans plusieurs villes de l'intérieur du pays notamment Daloa (région du Haut-Sassandra), Aboisso (région du Sud-Comoé) et Bouaké (région du Gbêké).

Au plan socio-économique :

- Le tribunal de première instance de Bouaké (région Gbêké) a condamné un père de famille pour le mariage précoce de sa fille de 11 ans, élève en classe de CM2, avec un jeune homme de 27 ans.

II- LES DIFFERENTS RISQUES

1- Risques 1 : Agressions armées

Tableau 01 : *Tableau estimatif des agressions armées du mois d'Octobre 2014*

Type d'agression armée	Nombre	Victimes	
		Morts	blessés
Attaques armées	01		04
Braquages/cambriolages	+18	02	06
Assassinats	04	04	
Autres	02	0	02
Total	Plus de 25	06	12

Le jeudi 23 octobre, lors d'une conférence de presse, la porte-parole adjointe de l'Opération des Nations-Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) Rosamond Bakari, a indiqué que "la situation sécuritaire sur l'ensemble du pays est calme et sous contrôle malgré quelques cas de criminalité enregistrés".

Durant le mois d'Octobre 2014, le taux des attaques armées représente 04% des cas d'agressions armées. Ce taux est en baisse contrairement au mois de Septembre 2014 où il était à 08%. Les attaques

contre les forces de l'ordre ont considérablement baissé. Par contre, les braquages/Cambriolages ont fortement augmentés. 72% des cas d'agressions armées liés aux braquages/cambriolages ont été enregistrés. Il est en hausse par rapport au mois de Septembre dernier où le taux était à 48%. Les nombreux cas d'agressions physiques, les attaques de domiciles et les pillages des édifices privés et publics dans plusieurs localités du pays dénotent de ce fait. A cela, il faut ajouter les braquages, sur les routes et pistes villageoises, favorisés par la prolifération des armes et la dégradation avancée des voiries.

Le phénomène des « Microbes », né en Côte d'Ivoire, après la fin de la crise post-électorale en 2011, ne cesse de gagner du terrain de jour en jour. Après les communes d'Abidjan (Abobo, Attecoubé, Adjamé, Anyama, etc.) et Daloa (en septembre 2014), les microbes se sont signalés dans les villes d'Aboisso (région du Sud-Comoé) et à Bouaké (région du Gbêké). Malgré les arrestations massives et des décisions de justice plus corsées pour les dissuader, les enfants « Microbes » refont surface pour semer la désolation au sein de la population (les vies menacées, les commerces et les activités économiques menacés, des quartiers/communes infréquentables).

Cette situation fait naître un sentiment de vengeance au sein de la population. Ce phénomène, à la longue peut avoir un impact négatif sur l'image du pays à l'extérieur. Il est donc temps que des solutions idoines soient trouvées avant que ce phénomène de « Microbes » ne mue en « Virus ».

Quelques incidents les plus "saillants" liés aux agressions armées :

Date	localité	Incident	Victimes		Pertes financières et matérielles
			morts	blessés	
02/10/2014	Toumodi (région du Bélier)	Cambriolage : Des bandits ont cambriolé plusieurs domiciles et réceptifs hôteliers dans la ville de Toumodi.	-	-	Un véhicule, d'importante somme, des ordinateurs, des portables et divers autres objets emportés
11/10/2014	Tiassalé (région de l'Agneby-Tiassa)	Braquage : un individu armé de Kalachnikov a attaqué un mini car de transport en commun à l'entrée de la ville de Tiassalé. Une passagère était introuvable au moment où les autres passagers portaient plainte.	-	-	Au total la somme de 39.000 F.CFA emportée
21/10/2014	Korhogo (région du Poro)	Braquage : pendant une coupure d'électricité à Korhogo, des individus armés ont attaqué l'infirmier major de la PMI à moto. Les malfrats ont tiré à bout portant sur lui.	-	01	-01 moto emportée
23/10/2014	Agboville (région de l'Agneby-Tiassa)	Assassinat : cinq individus encagoulés ont étranglé à l'aide d'une courroie de transmission de moto un homme d'une trentaine d'années, sous les yeux de son épouse à son domicile.	01	-	
30/10/2014	Abobo (Abidjan)	Attaque armée : des individus armés de machettes et de gourdins ont agressé des agents de la Police nationale lors d'une patrouille au quartier d'Agbéikoi dans la commune d'Abobo.	-	04	les motos de patrouille endommagées

2- Risques 2 : Violences faites aux femmes et aux enfants

Tableau 02 : *Tableau estimatif des violences faites aux femmes et aux enfants du mois d'Octobre 2014*

Type de violence	Total		Conséquences	
	Femmes	Enfants	Morts	blessés
Violence sexuelle		01	-	01
Violence physique	02	03	-	05
Autres	-	01	-	-
Total	02	05	-	06

Le lundi 20 octobre, le tribunal de première instance de Man (région du Tonkpi) a **condamné un jeune de 20 ans à 36 mois de prison ferme et 300.000 F.CFA d'amende pour viol sur une mineure de 14 ans**, le jeudi 02 octobre. Le criminel a abusé de la jeune fille malgré ses supplications.

Dans la nuit du mardi 21 au mercredi 22 octobre, au quartier CMA dans la commune de San-Pedro (San Pedro), **un homme de nationalité burkinabé a tailladé sa femme et ses deux enfants (un garçon de 14 ans et une fille de 06 ans). Il soupçonnait son épouse de le tromper avec l'un de ses voisins.** Les victimes ont été évacuées aux urgences du Centre Hospitalier Régional (CHR) de San Pedro. La dame a subi de nombreuses brutalités (de larges entailles à la tête, une joue arrachée, un doigt coupé, une épaule et le dos tailladés), la fillette a reçu un coup de machette dans le dos et le jeune homme, blessé à la tête. Après son forfait, le mari criminel s'est en fuit. Alertée, la police a fait le constat d'usage et a ouvert une enquête.

Le mercredi 29 octobre, le tribunal de première instance de Bouaké (région Gbêké) a **condamné un père de famille à un an d'emprisonnement avec une amende de 360.000 F.CFA pour le mariage précoce de sa fille de 11 ans avec un jeune commerçant de 27 ans.** La fillette, inscrite au Cours Moyen Deuxième année (CM2), a échappé à ce mariage forcé grâce à une ONG qui avait alerté la police. Le père a été interpellé par la police, le jeudi 16 octobre, au quartier Sokoura.

3- Risques 3 : Conflits intercommunautaires et autres

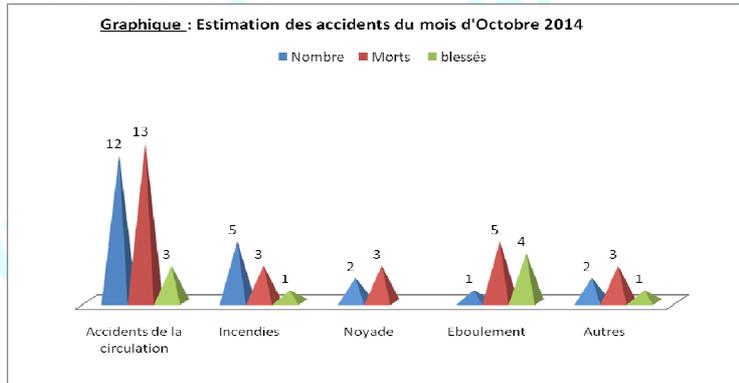
Le lundi 13 octobre, à Oueoule dans la sous-préfecture de Grand Bereby (région de San Pedro), une dispute a éclaté entre les populations autochtones et la communauté musulmane suite à la destruction de la mosquée dans le cadre du programme d'ouverture de la voirie et de lotissement du village. Selon les musulmans, il était convenu que les autochtones remblaient le site de recasement de la nouvelle mosquée avant la destruction de l'ancienne. Saisi de cette affaire, le Sous préfet a convoqué les deux parties. A l'issue de la rencontre, il a été demandé au chef de village de faire remblayer le nouveau site de la mosquée par les machinistes afin de renforcer la cohésion dans cette localité.

Le mercredi 22 octobre, à Abobodoumé dans la commune d'Attécoubé (Abidjan), un affrontement a éclaté entre des éléments des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI) et des élèves des Lycées publics de ladite commune, suite à l'arrestation de plusieurs élèves. Tout est parti d'un affront subi par un élément des FRCI, le mardi 21 octobre, à la gare lagunaire de la Société de Transport Abidjanais (SOTRA) d'Abobodoumé. Un soldat a ordonné à des élèves de laisser le passage aux usagers de la gare lagunaire de la Société de Transport Abidjanais (SOTRA). Mais l'un d'eux a refusé d'obéir à cette injonction. Un affront que n'a pas apprécié l'agent des forces de l'ordre qui le gifla. Cette réaction provoqua le courroux des autres élèves qui se sont rués sur le soldat avant de disparaître. Le lendemain mercredi 22 octobre, les militaires ont riposté en menant une traque contre les élèves de deux lycées publics d'Attécoubé. La médiation des parents accourus sur les lieux a permis la libération des élèves arrêtés.

Il faut noter que la cohabitation est devenue difficile entre les élèves des Lycées publics d'Attecoubé et les soldats basés à la Marine nationale d'Abobodoumé, depuis l'assassinat de Joël Tiémoko en avril dernier, par un élément des FRCI pour avoir déféqué sur un site.

4- Risques 4 : Accidents

Cette rubrique concerne les accidents de circulation, les incendies, les intoxications alimentaires ou empoisonnement et autres accidents



En Octobre 2014, 55% des accidents enregistrés sont des accidents de la circulation, qui ont fait 13 morts et plus de 04 blessés. 23% des cas d'accidents sont liés aux incendies avec 03 morts et 01 blessé contrairement au mois de Septembre 2014 où les incendies n'avaient causé aucun décès. 02 cas de noyade ont été enregistrés au cours du mois de Octobre 2014 soit 09% du total des accidents collectés. Le lundi 13 octobre, l'éboulement d'une mine clandestine, dans la localité de Sakassou (région du Gbêké), a causé la mort de cinq (05) personnes dont des enfants et quatre (04) blessés.

Quelques accidents du mois d'Octobre 2014 :

Date	localité	incident	Victimes	
			Morts	blessés
03/10/2014	à Kanawolo/ Niakaramadougou / région du Hambol	Accident de la circulation : un mini car en provenance de Korhogo, a heurté quatre personnes sur le trottoir.	04	-
11/10/2014	au quartier précaire « SICOBOIS » / Yopougon/Abidjan	Incendie : un incendie dû à des branchements électriques anarchiques, a fait deux morts, un couple, surpris par le feu dans leur sommeil».	02	-
18/10/2014	à Azagni/ Grand- Lahou / région des Grands Ponts	Noyade : les corps sans vie d'un pêcheur et de son neveu, âgé de 9 ans, ont été repêchés des eaux de la rivière "Gor". Les victimes, en pirogue, étaient allées vérifier les nasses et filets qu'il avait posés dans la rivière. Ne les voyant pas revenir, les villageois ont organisé une battue. Ils ont découvert une pirogue inclinée. Des nageurs ont repêché les corps de l'élève et de l'oncle.	02	-
25/10/2014	à Koffiyakro/ M'Bahiakro/région d'Iffou	Tornade : suite à une pluie diluvienne, la foudre a tué trois personnes d'une même famille (le père de famille, son épouse et sa tante, une sexagénaire). Ils ont tous péri avant l'arrivée de l'ambulance qui devait les évacuer à l'hôpital de M'Bahiakro.	03	-

5- Risques : Violences politiques

A un an des élections de 2015 qui représenteront un important baromètre pour la maturité de la démocratie et un test de stabilité de la situation politique, au cours du mois d'Octobre 2014 a été

marquée par des questions liées au fonctionnement de la Commission Electorale Indépendante (CEI) et le report du procès des militants du Front populaire Ivoirien (FPI, parti d'opposition) :

➤ **La composition du Bureau central de la Commission Electorale Indépendante (CEI)**

La polémique sur la composition du Bureau de la CEI se poursuit entre le pouvoir et l'opposition. Les deux instances s'invitent mutuellement à reprendre le chemin du dialogue pour débattre de la question. Le vendredi 03 octobre, à l'issue d'un Conseil des ministres extraordinaire, le gouvernement a annoncé que le Bureau de la nouvelle Commission électorale indépendante (CEI) passe de 6 à 9 membres. Un 4^{ème} poste de Vice-président ainsi que deux (02) postes de secrétaires adjoints ont été créés. Mais, la Commission centrale reste toujours composée de 17 membres. Le mercredi 15 octobre, la porte-parole de l'Alliance des Forces Démocratique de Côte d'Ivoire (AFD-CI, coalition de l'opposition), Danièle Boni Claverie, a dénoncé un "passage en force" du gouvernement concernant la question liée à la CEI, à travers le projet de loi portant élargissement du Bureau de la CEI. L'AFD-CI avait décidé de suspendre la participation de ses représentants aux travaux de la CEI après la reconduction, le vendredi 05 septembre dernier, de M. Youssouf Bakayoko à la tête de l'institution en charge des élections en Côte d'Ivoire.

Le jeudi 16 octobre, à la fin du Conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement, Bruno Koné, a réitéré l'invitation du pouvoir à l'opposition afin qu'elle reprenne leur place au sein de la commission électorale.

➤ **Report du procès des militants du Front populaire Ivoirien (FPI, opposition)**

✓ Le mercredi 22 octobre, le procès en Assises des 83 personnalités du FPI dont l'ex-Première dame Simone Gbagbo et Pascal Affi N'Guessan, le président du FPI a été reporté à une date ultérieure. La porte-parole adjointe du gouvernement, Affoussiata Bamba-Lamine, lors d'une conférence de presse, a déclaré que "le procès aura bel et bien lieu". Le lundi 20 octobre, Pascal Affi N'Guessan, le président du FPI avait émis des réserves sur le procès, estimant qu'il vise à "écarter des adversaires" pour les prochaines échéances électorales. Les 83 accusés **seront jugés pour atteinte à la sûreté de l'État (atteintes à la défense nationale, attentat ou complot contre l'autorité de l'État, constitution de bandes armées, direction ou participation à un mouvement insurrectionnel, trouble à l'ordre public)**. Ce procès ne couvre pas les crimes de sang.

✓ Le lundi 27 octobre, le tribunal d'Abidjan a inculpé Moïse Lida Kouassi, ancien ministre de la défense de l'Ex-Président Laurent Gbagbo, de complicité d'atteinte à la sûreté de l'Etat mais aussi de constitution de bande armée et d'assassinat. Ces faits se seraient déroulés entre août 2012 et le 6 décembre 2013. Il a été arrêté, le vendredi 24 octobre, en compagnie de son complice présumé, le juge Kodjané Noël.

III- RECOMMANDATIONS

a. Au Gouvernement

- Poursuivre le dialogue politique dans la résolution de la crise à la CEI,
- Donner aux forces de sécurité les moyens adéquats pour assurer leur mission,
- Améliorer et faire appliquer les textes de répression des violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants,
- Instaurer la gratuité de la prise en charge médicale et psychologique des victimes de violences sexuelles,
- Prendre des mesures pour endiguer le phénomène des « microbes »,
- Mettre en place un mécanisme national d'alerte précoce et de prévention des conflits,
- Mettre en place une infrastructure de paix (Conseil National de Paix) à l'image de celle du Ghana,

- Accentuer les campagnes de sensibilisation sur le respect du code de la route,
- Juger les personnes accusées d'atteinte à la sécurité d'Etat selon le délai prescrit par la loi,
- Réhabiliter les routes pour une meilleure circulation des usagers.

b. Au Ministre de la Défense

- Equiper les agents de sécurité en matériels,
- Installer des dispositifs de surveillance adéquats aux frontières,
- Assurer la protection physique des personnes mises en isolement dans le cadre de la prévention de l'Ebola.

c. Aux Forces de sécurité

- Renforcer les patrouilles à travers les villes et sur les routes,
- S'engager à faire respecter effectivement les mesures prises par le gouvernement concernant la prévention contre l'épidémie à virus Ebola en sécurisant convenablement les frontières et en empêchant tout mouvement de sortie ou d'entrée des populations en Côte d'Ivoire dans les zones frontalières,
- Mettre en place des unités mobiles de surveillance des pistes villageoises pour empêcher toute entrée en Côte d'Ivoire des populations vivant dans les pays limitrophes touchés par la fièvre Ebola.
- Protéger les populations et respecter leurs droits,
- Faire le travail avec professionnalisme et probité.

d. Aux Partis politiques

- Mener des campagnes d'éducation politique et démocratique à l'endroit de leurs militants et sympathisants pour le développement d'une culture démocratique,
- Renforcer le dialogue politique avec le gouvernement avec sincérité,
- Conduire une opposition républicaine et citoyenne dans l'intérêt de la Nation,

e. Au partenaire de développement

- Soutenir le processus électoral pour des élections démocratiques et apaisées en 2015.

f. A la société civile

- Dénoncer les violations faites aux femmes et aux enfants,
- Sensibiliser les populations pour le dépôt volontaire des armes,
- Faire le monitoring des discours violents (discours haineux et/ou dangereux) des acteurs politiques,
- Mettre plus de professionnalisme dans le travail,
- S'impliquer dans les campagnes de sensibilisation des populations contre l'épidémie de la fièvre Ebola,
- Vulgariser les mesures préventives de lutte contre le virus Ebola élaboré par le gouvernement.

g. Aux populations

- Dénoncer les violences faites aux femmes et aux enfants,
- Respecter les différences, le pardon et un engagement sans faille pour la réconciliation nationale,
- Collaborer avec les forces de l'ordre pour une meilleure sécurisation du pays,
- Etre prudent sur les routes et respecter le code de la route.

Fait à Abidjan, le 10 Novembre 2014

Le Programme Alerte Précoce et Prévention des Conflits (CI-WARN)

" Attention l'épidémie à virus Ebola est une réelle menace "

Siège Social : Abidjan-Cocody Angré Les Oscars, sis à la Résidence Aurore, bâtiment B au 1er étage, Porte 11
09 BP 3320 Abidjan 09 Côte d'Ivoire

Tél. : (225) 22 42 33 39 / 67 20 75 15 / 67 59 71 30 – Fax : (225) 22 42 33 39

Email: wanepci@yahoo.fr / site web: wanepcotedivoire@wanep.org